

Procès-verbal
de la séance du mardi 10 mai 2022 à 20h00
à la salle communale de Burtigny

Ordre du jour:

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du mardi 7 décembre 2021
3. Préavis municipal n° 06/2021-2026 relatif à l'adoption de la modification du plan d'affectation « Village » portant sur l'ajout de la limite secondaire des constructions souterraines et semi-enterrées sises sur la parcelle N° 374, ainsi que sur les modifications des articles 59 al. 2 et 61 du règlement sur le PA « Village » relatifs à la parcelle N° 374
4. Divers et propositions individuelles

1. **Appel**

Le Président ouvre la séance de la nouvelle législature et salue la présence de la Syndique, ainsi que de Mme Monya Jaccard et M. Oswald Schnyder, membres de la Municipalité.

Le Président souhaite adresser une pensée particulière à M. Pierre Hauser, Municipal, absent pour raison de santé. Il lui souhaite ses meilleurs vœux pour un prompt rétablissement.

Il constate que la convocation a été envoyée dans les délais.

Le Président demande à l'assemblée l'autorisation d'enregistrement des séances afin de faciliter le travail de la nouvelle secrétaire, ce qui est accepté à l'unanimité. Il prie également les membres de bien vouloir donner leur nom lors de la prise de parole.

La secrétaire procède à l'appel : sur 34 membres assermentés lors de la séance d'assermentation, 23 personnes sont présentes, 7 sont excusées et 4 sont absentes. Il n'y a pas d'autres personnes souhaitant se faire assermenter.

Le Président constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement statuer.

2. **Procès-verbal de la séance du mardi 7 décembre 2021**

Le procès-verbal ayant été envoyé avec la convocation, il n'est pas lu. Le Président demande s'il y a des questions ou des remarques à son sujet :

M. Jean-Paul Humbert relève une erreur dans le prénom de M. Bubloz qui est Robert et non Roger. De plus, en dernière page, avant dernier paragraphe, c'est M. Jérôme Humbert, et non M. Jean-Paul Humbert qui remercie la Municipalité et M. Jolidon pour l'attention portée au traitement des déchets.

Il est passé au vote. Le procès-verbal de la séance du conseil général du 7 décembre 2021 est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie Mme Gobalet pour la rédaction de ce document.

3. Préavis 06/2021-2026 : adoption de la modification du plan d'affectation « Village » portant sur l'ajout de la limite secondaire des constructions souterraines et semi-enterrées sises sur la parcelle N° 374, ainsi que sur les modifications des articles 59 al. 2 et 61 du règlement sur le PA « Village » relatifs à la parcelle N° 374

La parole est donnée à M. Philippe Cordey pour la lecture du rapport de la commission d'urbanisme.

Les modifications des articles mentionnés concernent uniquement la parcelle N° 374, ceci afin de se mettre en accord avec les différentes exigences du Canton (DGMR et DGTL). Afin de pouvoir maintenir la totalité de la surface de la parcelle en zone d'utilité publique, des précisions sur la destination de la zone doivent être faites.

Pour pouvoir aller de l'avant dans ce projet, la commission d'urbanisme propose aux membres du Conseil général d'accepter le préavis N° 6/2021-2026 tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion et demande s'il y a des questions :

M. Jérôme Humbert demande quelles seraient les conséquences d'un refus.

M. Oswald Schnyder, Municipal, répond qu'en cas de refus, le parking ne serait simplement pas construit. C'est toute une rangée de places qui seraient perdues.

M. Jean-Paul Humbert demande ce qu'il en est du projet Subueno ?

M. Oswald Schnyder explique que ce projet est toujours d'actualité et que ce sont eux qui vont financer le parking.

Mme Chantal Burnet demande qui va payer le parking si le projet ne se réalise pas.

M. Oswald Schnyder explique que le projet de parking est lié au projet de construction, si la construction ne se fait pas, le parking ne se fera pas non plus.

M. William Berseth, demande si la commune reste propriétaire et de quelle durée sera ce droit de superficie.

M. Oswald Schnyder explique qu'il sera de 50 ans.

Ce point ne soulevant pas d'autres questions, le Président passe au vote :

- **Votation** : Le Conseil général **accepte** à l'unanimité le préavis municipal n° 06/2021-2026 relatif à l'adoption de la modification du plan d'affectation « Village » portant sur l'ajout de la limite secondaire des constructions souterraines et semi-enterrées sises sur la

parcelle N° 374, ainsi que sur les modifications des articles 59 al. 2 et 61 du règlement sur le PA « Village » relatifs à la parcelle N° 374

Divers et propositions individuelles

M. Philippe Cordey se dit surpris par le nouvel éclairage au chemin des Oches. Il trouve que la luminosité est trop faible en comparaison avec le lampadaire précédent.

Mme Monya Jaccard, Municipale, répond que c'est un type d'éclairage totalement différent du précédent lampadaire. La lumière diminue durant la nuit, notamment entre 23h00 et 5h00-06h00 du matin.

Mme Cécile Burnet trouve également que la lumière est trop faible.

M. Paul Sergy revient sur la question du parking. En relisant les anciens préavis et procès-verbaux de séance concernant le PA Village, il demande si le Conseil Général devra à nouveau se prononcer ultérieurement. Il trouve que le préavis 01/2018 n'était pas assez précis et relève des contradictions. En effet, à certains moments il est mentionné que la Commune est copropriétaire et à d'autres que la Commune a un droit de superficie.

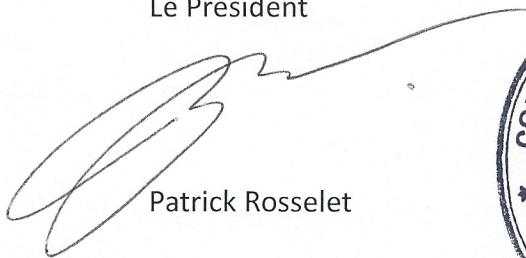
M. Oswald Schnyder explique qu'il s'agit effectivement d'une erreur. La Commune est bien seule propriétaire et il s'agit bien d'un droit de superficie.

Mme Valérie Jeanrenaud, Syndique, précise que Subueno occupera le sous-sol du parking et la Commune la surface.

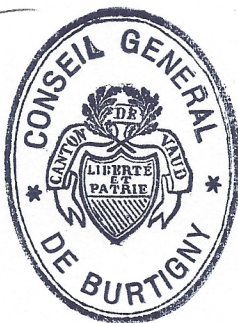
La parole n'étant plus demandée, le Président rappelle que la prochaine séance du Conseil Général aura lieu le mardi 14 juin à 20h00 et, remerciant l'assemblée de sa participation, clôture la séance à 20h25.

La Municipalité offre le verre de l'amitié.

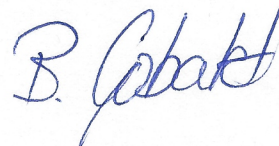
Le Président



Patrick Rosselet



La secrétaire



Barbara Gobalet